

Grenoble, le 19 mars 2019

La Rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les candidats individuels

CIRCULAIRE ACADÉMIQUE D'ORGANISATION
ADRESSÉE AUX CANDIDATS INDIVIDUELS

BTS MÉTIERS DE L'EAU

SESSION 2019

Rectorat

Division
des Examens
et Concours

Réf.
2019/140/DEC4/BTS/NM

Affaire suivie par
Nada MOUMNEH

Téléphone
04 76 74 76 81

Mél
nada.moumneh@
ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble
Cedex 1

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en annexe de la présente note.

Vous devez impérativement prendre contact avec le centre auquel vous êtes rattaché pour obtenir les informations concernant le déroulement des épreuves : matériel à prévoir, dates et heures de passage, etc.

Un centre par académie d'inscription est prévu pour le passage de l'ensemble des épreuves :

CENTRES D'EXAMEN (ÉCRITS, ORAUX, PRATIQUES)	CANDIDATS INDIVIDUELS RATTACHÉS
Académie d'Aix-Marseille Lycée des Métiers Latécoère - Istres 0132276D Avenue des Bolles - BP 40650 13808 Istres Cedex 04 42 41 19 53 D.D.F.P.T. : Jean-Pierre CESARO	1 Individuel Aix non scolaire (013904SA) : E1 / E3 / E4 / E6 1 Individuel Arles non scolaire (013911SL) : E1 / E2 / E3 / E4 / E5 / E6

II - CONVOCATION - LIVRET SCOLAIRE - CALCULATRICES

Une convocation sera adressée à votre domicile, à l'adresse indiquée au moment de l'inscription, au plus tard trois semaines avant le début des épreuves.

Si vous possédez un livret scolaire, vous devez le remettre au chef de centre de votre centre d'examen d'affectation, au moment de passer les épreuves.

Pour la session 2019, tous les modèles de calculatrices avec fonctionnement autonome, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen, celui-ci ne devra pas être activé.

III - ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'épreuve de langue vivante est composée de deux parties (arrêté du 22 août 2008) :

- Compréhension de l'oral (durée : 30 min sans préparation) :

Cette situation est organisée pour un groupe de candidats. Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. Trois écoutes, espacées de deux minutes, d'un document audio ou vidéo sont réalisées et le candidat rendra un écrit en français.

- Expression orale (durée : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min) :

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents iconographiques.

IV - ÉPREUVE E5-SOUTENANCES

Les candidats individuels inscrits à la sous-épreuve E51 (Soutenance de projet) et/ou E52 (Soutenance de rapport de stage) devront, **après avoir pris contact avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Techniques (DDFPT) du centre d'examen dont ils dépendent**, remettre en main propre au DDFPT du centre le **mardi 14 mai 2019, délai de rigueur**, leurs dossiers en **cinq exemplaires**.

Aucune pièce complémentaire ne pourra être jointe aux dossiers au-delà du mardi 14 mai 2019, y compris le jour de l'épreuve.

V - INSTRUCTIONS RELATIVES A CERTAINES ÉPREUVES - CONFORMITÉ DES DOSSIERS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « Non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « Non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage, devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

VI - JURY DE DÉLIBÉRATIONS - RELEVÉS DE NOTES - DIPLÔMES

Les délibérations du jury se dérouleront le :

**Lundi 1er juillet 2019 à 14h
au lycée Louis Armand à Chambéry
sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LESTRA, IA-IPR biochimie-biologie.**

Les relevés de notes seront envoyés par la division des examens et concours au domicile des candidats individuels dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes seront envoyés par la Division des examens et concours au domicile des candidats individuels durant le mois d'octobre suivant le passage de l'examen.

Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de le signaler au plus tôt à la division des examens et concours, par téléphone ou par écrit, en précisant votre spécialité de BTS.

VII - FRAUDE A L'EXAMEN

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours



Laurence Giry

ANNEXE

CALENDRIER DES ÉPREUVES

BTS MÉTIERS DE L'EAU - SESSION 2019

Pour les épreuves écrites, aucune sortie des salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la deuxième heure de composition.

ÉPREUVES	DATES	HORAIRES	COEFF.	NATURE
E1 - Culture générale et expression	Mardi 14 mai 2019	14h00-18h00	3	Écrit
E2 - Langue vivante étrangère 1	A l'initiative des académies d'inscription Durée : 45 min		3	Oral
E31 - Mathématiques (Groupe D)	Lundi 13 mai 2019	14h00-16h00	1,5	Écrit
E32 - Sciences physiques	Mercredi 15 mai 2019	14h00-16h00	2,5	Écrit
E4 - Biochimie, biologie et microbiologie des eaux	Jeudi 6 juin 2019	14h00-18h00	4	Écrit
E51 - Soutenance de projet E52 - Soutenance de rapport de stage	<u>A l'initiative des Recteurs des académies pilotes</u> <u>Dépôt des rapports (en 5 exemplaires) :</u> Mardi 14 mai 2019 au plus tard <u>Expédition des rapports aux jurys :</u> Pour réception le mercredi 22 mai 2019 <u>Réunion d'harmonisation des soutenances :</u> Chaque jour à 8h00 en présence des professionnels Début des soutenances : 9h <u>Dates des soutenances :</u> Mercredi 12 juin 2019 et jeudi 13 juin 2019		3	Oral
E61 - Étude de cas	Vendredi 7 juin 2019	14h00-18h00	4	Écrit
E62 - Mise en œuvre d'opérations techniques de génie des procédés de traitements des eaux	<u>Réunion préparatoire :</u> Mercredi 22 mai 2019 (14h) et jeudi 23 mai 2019 (8h-16h) au lycée Louis Armand - Chambéry <u>Réunion d'harmonisation dans chaque centre :</u> La veille de la première journée d'épreuves pratiques, à partir de 14h. <u>Dates des Travaux Pratiques pour l'inter-académie pilotée par Grenoble :</u> Du lundi 17 juin 2019 (14h : harmonisation) au vendredi 21 juin 2019 (18h)		6	Oral
EF1 - Langue vivante étrangère 2	A l'initiative des académies d'inscription. Durée : 20 min		1	Oral